

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue Saint-Jean • B.P. 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. Standard : 61.24.70.70 - Technique : 61.24.70.33
Abonnements : 61.24.70.30

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRENEES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

PUBLICATION PERIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 100 F.

BULLETIN N° 4 DU 13 JUILLET 1993

BULLETIN PROTECTION DU MAÏS SEMENCE
édité avec la collaboration du
SYNDICAT DE PRODUCTEURS DE MAÏS SEMENCE "ARMAGNAC-BIGORRE"

SESAMIE

Situation

Le premier vol s'est terminé, comme prévu, aux environs du 10 juin.
Des dégâts limités sont en général constatés, se situant à quelques 5 à 10 % de pieds détruits.

Prévision - Préconisation

A ce jour, la nymphose est réalisée à environ 10 %. Le deuxième vol devrait débuter vers le 20 juillet et atteindre son maximum dans les premiers jours d'Août.
Une intervention devra pouvoir se justifier lors de la première semaine d'Août dans les parcelles qui présentent des symptômes actuellement.

PYRALE

Situation

Le vol de l'insecte centré sur le 15 juin est aujourd'hui terminé. 2 phases de pontes ont pu être observées :

. **la première autour du 10 juin** ; elle donne lieu à la présence de chenilles de taille respectable qui ont pu provoquer la destruction de jeunes maïs pour un faible nombre de pieds dans les parcelles ;

. **la seconde, la plus importante, autour du 23 juin** donne lieu à des symptômes de perforation des feuilles au stade cornet avec des fréquences parfois importantes. Ces symptômes sont dus à des chenilles de petite taille qui suivront la panicule mâle ; leur descente sur la tige sera trop tardive avant la nymphose de l'insecte pour occasionner des dégâts.

Le second vol devrait intervenir courant Août.

Préconisation

Tout traitement contre la pyrale est actuellement économiquement inutile et techniquement inefficace.

◆